

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYES

Permis d'organisation

Visa **FF A** - N° **511** en date du **29 JUIN 2025**

Visa **LIGUE** - N° **37** en date du **29 JUIN 2025**

Ligue du Sport Automobile
Nouvelle Aquitaine Sud
Zaveny de l'Univertis
33450, Pélissac
06 57 22 29 80
sport_auto_aquitain@sasaco.fr

28^e Rallye Régional VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR 11/12 Octobre 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes FFSA.

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : **Lundi 04 Août 2025.**

Ouverture des engagements : **Lundi 04 Août 2025.**

Clôture des engagements : **Samedi 04 Octobre 2025.**

Parution du carnet d'itinéraire : **Vendredi 10 Octobre 2025.** (disponible sur **WWW : Sarlat-Sport-Auto.fr**)

Dates et heures des reconnaissances : **Samedi 11 Octobre 2025 de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.**

Vérifications administratives : **Samedi 11 Octobre 2025 de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.**

Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Vérifications techniques : **Samedi 11 Octobre 2025 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h30.**

Lieu : Parking du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire – 19 avenue de la Forge – 24620 LES EYZIES .

Heure de mise en place du parc de départ : **Samedi 11 Octobre 2025 de 9h30 à 20h00.**

Lieu : Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES.

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs : **Samedi 11 Octobre 2025 à 18h30.** *Lieu : SALLE DE LA POSTE – 8 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.*

Publication des équipages admis au départ : **Samedi 11 Octobre 2025 à 20h00.** *Lieu : Parc Fermé sur le Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES.*

Publication des heures et ordres de départ : **Samedi 11 Octobre 2025 à 20h00.** *Lieu : Parc Fermé sur le Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES.*

Départ de : **Parc Fermé sur le Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES** le **Dimanche 12 Octobre 2025 à 08h20 (1^{er} concurrent).**

Publication des résultats partiels : **Dimanche 12 Octobre 2025** - *Lieu : Parc Fermé – Parking des Bus.*

Arrivée à : **Parc Fermé sur le Parking des Bus – rue du Marché – 24620 LES EYZIES** le **Dimanche 12 Octobre 2025 à partir de 15h23 (1^{er} concurrent).**

Vérification finale : **Garage Sarl CK Sport Concept – 32 rue Jean Jaurès – 24200 SABLAT-LA CANEDA.**
Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Publication des résultats du rallye : **Dimanche 12 Octobre 2025, 30 minutes après l'arrivée du dernier concurrent** - *Lieu : Parc Fermé - Parking des Bus - 24620 LES EYZIES.*

Remise des prix : **Dimanche 12 Octobre 2025 à partir de 17h00.** *Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.*

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des 4 COULEURS PERIGORD (10/15) organise le samedi 11 et le dimanche 12 octobre 2025, le **28^e Rallye Régional Vallée de l'Homme Périgord Noir**, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la **Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud** le 29/06/2025 sous le numéro **37** et par la **FFSA** sous le permis d'organiser numéro **511** en date du 29/06/2025

Comité d'Organisation :

- **Organisateur administratif**

Nom : **ASA des 4 COULEURS PERIGORD** (10/15) - 41 Rue du Barry – 24290 MONTIGNAC - LASCAUX.

Président : **Jean-Pierre TEYSSIER – Tél. 06 07 96 67 87.**

- **Organisateur technique**

Nom : **SARLAT SPORT AUTO** – 345 Chemin de Rivaux – 24200 SARLAT LA CANEDA.

Président : **Michel DOUNIES – Tél. 06 81 37 52 77** - Licence n° : 163508.

Membres : René DI RENZONE – Patrice DELPECH – Eric RAYNAL – Philippe LABROUE

Secrétariat du Rallye : Eric RAYNAL - Adresse : 1459 route de Thonac – 24290 MONTIGNAC - LASCAUX. Téléphone : 06 01 00 10 05 Mail : eric.raynal@live.fr

Permanence du Rallye : SALLE DE LA POSTE – 8 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Date & horaire : Samedi 11 Octobre 2025 de 08h30 à 20h00 et Dimanche 12 Octobre 2025 de 07h30 à 17h30.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Président du Collège des Commissaires Sportifs :	M. COMBES Robert.....Licence n° 11108
Commissaires Sportifs :	Mme. FOURCADE Annie.....Licence n° 15323 M. PHELIPEAU Jean-Luc.....Licence n° 9060
Directeur de Course :	M. DESMOULINS Roger.....Licence n° 4799
Directeurs de Course Adjoints :	M. FAYAT Yoann Licence n° 47522 Mme MARTY Brigitte Licence n° 136694
Directeurs de Course Adjoints délégués aux ES :	M. RAYMOND Jean-Pierre.....Licence n° 12125 M. en cours Licence n°
Adjoints à la Direction de Course délégués aux ES :	M. BLUTEAU Daniel.....Licence n° 2974 M. BLANC MichelLicence n° 20772
Commissaire Technique responsable :	M. GAUTHIER Eric.....Licence n° 196863
Commissaires techniques adjoints :	M. FIORESE Jacky.....Licence n° 29296 M. LARQUEY Serge.....Licence n° 8454 M. BOURON Alexandre.....Licence n° 359549
Médecins :	Mme RIVAS Muriel M. PREVEL Johann
Chargés des relations avec les concurrents :	M. FOURCADE Jean-François..... Licence n° 8460 M. JEAN Philippe.....Licence n° 22816
Chargé des relations avec la presse /Speaker :	M. COEFFE Gérard..... Licence n° 20530
Chronométrateurs :	Mme DELMOND Colette Licence n° 48038 M. SYLVAIN Alain Licence n° 234828 M. GRENEREAU Jean-Pierre..... Licence n° 15324 Mme ZONTA Christiane..... Licence n° 45048
Classement informatique :	CHRONOLIVE
Délégué au véhicule tricolore :	M. BRISSET Jean-Yves.....Licence n° 3244
Délégué au véhicule autorité /organisateur :	M. DI RENZONE René Licence n° 163841
Délégué au véhicule damier :	Mme TEYSSIER Arlette Licence n° 219633
En dehors des commissaires sportifs, tous les Officiels sont Juges de Faits.	

1.2P. ELIGIBILITE

Le 28^e Rallye régional Vallée de l'Homme Périgord Noir compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes 2026 (coef.2)
- le Championnat de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud
- le Challenge Rallye Périgord Limousin
- le Challenge des commissaires de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud.

1.3P. VERIFICATIONS

Verifications administratives : **Samedi 11 Octobre 2025 de 08h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h30.**

Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives.

Verifications techniques : **Samedi 11 Octobre 2025 de 09h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h30.**

Lieu : Parking du Pôle d'Interprétation de la Préhistoire – 19 avenue de la Forge – 24620 LES EYZIES .

Verification finale : **Garage Sarl CK Sport Concept – 32 rue Jean Jaurès – 24200 SARLAT-LA CANEDA.**

Taux horaire de la main d'œuvre : 60 € TTC.

Les remorques devront être stationnées sur le site spécialement prévu à cet effet, à savoir : sur le parking des Trois Bisons au carrefour de la D47 et la Route du Sorcier – 24620 LES EYZIES.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT – INSCRIPTIONS

3.1.1P. RALLYE DE DOUBLURE : En doublure du rallye moderne il sera organisé le **3^e Rallye VHC Vallée de l'Homme Périgord Noir**, réservé aux Véhicules Historiques de Compétition.

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 28^e Rallye régional Vallée de l'Homme Périgord Noir rallye doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, disponible sur le site internet « www.sarlat-sport-auto.fr » (rubrique Pilotes/Copilotes), dûment complétée, avant le 04 octobre 2025 à l'adresse suivante :

SARLAT SPORT AUTO chez M. Patrice DELPECH - 345 Chemin de Rivaux – 24200 SARLAT -LA CANEDA

Ou par Mail sur : patricedelpech@wanadoo.fr - Tél. 06.81.88.19.96.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **100** voitures maximum, pour l'ensemble des 2 rallyes (Modernes et VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 290 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 580 € (290 x 2)
- **Remise de 20 € pour chaque membre adhérent à l'ASA des 4 COULEURS PERIGORD (1015)**
(Soit 40 € de remise pour un équipage complet ASA des 4 Couleurs Périgord)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque libellé à l'ordre du SARLAT SPORT AUTO (encaissé après l'épreuve).

La demande d'engagement sera également accompagnée des copies de licence et permis de conduire, ainsi que de la « *fiche de reconnaissances* » (disponible sur www.sarlat-sport-auto.fr).

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. Les VHC puis les Modernes.

Le départ du rallye sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P L'ordre de départ de la 2e section pourra se faire dans l'ordre du classement de l'ES 1 « Bel-Air / Marquay » pénalités non comprises, si les conditions de course le permettent.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

4.3P. ASSISTANCE

L'assistance sera autorisée sur les 3 parkings situés le long de la Promenade de la Vézère à LES EYZIES. Ces emplacements seront indiqués par des panneaux.

Un seul véhicule d'assistance par concurrent est autorisé dans le parc. La vitesse dans les parcs d'assistance est limitée à 20 km/h. Des contrôles seront effectués.

L'utilisation d'une bâche étanche et disposer d'un extincteur de 5 kg minimum sont obligatoires.

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

5.2P PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative ainsi que le plan de pose, seront communiqués aux concurrents par un additif lors des vérifications administratives.

Des contrôles pourront être effectués dans le but de vérifier le bon positionnement sur les voitures.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.1P. DESCRIPTION

Le **Rallye Vallée de l'Homme Périgord Noir** représente un parcours total de 147,73 km.

Il est divisé en **1 étape et 3 sections.**

Il comporte **6 épreuves spéciales** d'une longueur totale de 40,20 km.

Les épreuves spéciales sont : - **ES 1 - 3 & 5 : BEL-AIR /MARQUAY de 9,240 km**

- **ES 2 - 4 & 6 : LES EYZIES /CARPE DIEM de 4,160 km.**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Le **Carnet d'Itinéraire** ainsi que les **autocollants obligatoires** à apposer sur le véhicule de reconnaissances et la **fiche de pointage des reconnaissances** seront à disposition des concurrents engagés le samedi 11 octobre 2025 à partir de 8h00 à LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Le nombre de passages en reconnaissance autorisé dans chaque ES est de : **3 maximum**

Les reconnaissances auront lieu date et heures suivantes :

- le **samedi 11 octobre 2025 de 8h00 à 12h30 et de 14h00 à 19h00.**
- Tout retour en arrière, tout fractionnement et/ou bouclage en cours de reconnaissances des épreuves spéciales est interdit.
- Tout accès à une Epreuve Spéciale devra obligatoirement se faire par son départ.
- Seuls les deux membres de l'équipage pourront être présents à bord de leur véhicule de reconnaissances.

La fiche de pointage des reconnaissances devra être impérativement remise en sortie du Parc de Départ au CH 0.

6.3. CARNET DE CONTROLE : conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

6.4. CIRCULATION : conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 8P. RECLAMATIONS - APPEL

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX ET COUPES

Conforme au règlement standard des rallyes FFSA.

Remise des prix : **Dimanche 12 Octobre 2025 à partir de 17h00.** Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Prix et coupes :

1^{er} Scratch : 400 € + coupe

2^e Scratch : 350 € + coupe

3^e Scratch : 300 € + coupe

1^{er} Classe : 180 € + coupe si au moins 4 partants dans la classe.

Liste des classes conforme à la répartition du règlement standard des rallyes FFSA 2025 (tableau pages 8 & 9).

Les classes suivantes seront regroupées : R1(R1A-R1B) ; R2 (R2B-R2C) ; R3(R3C-R3D-R3T).

1^{er} Equipage féminin : 180 € + coupe

Prix scratch et classe sont non cumulables.

Les chèques seront envoyés 48h après l'épreuve.

Tous les équipages recevront 1 lot.

Tous les commissaires recevront 1 lot.

REGLEMENT PARTICULIER SPORTIF RALLYE VHC

3^e Rallye Régional VHC VALLEE DE L'HOMME PERIGORD NOIR 11/12 Octobre 2025

Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes VHC et ses règles spécifiques.

PROGRAMME – HORAIRES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support.

Départ de : **Parc Fermé sur le Parking des Bus** – rue du Marché – 24620 LES EYZIES le Dimanche 12 Octobre 2025 à 08h00 (1^{er} concurrent).

Arrivée à : **Parc Fermé sur le Parking des Bus** – rue du Marché – 24620 LES EYZIES le Dimanche 12 Octobre 2025 à partir de 14h53 (1^{er} concurrent).

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile des 4 COULEURS PERIGORD (10/15) organise le samedi 11 et le dimanche 12 octobre 2025, le 28^e Rallye Régional Vallée de l'Homme Périgord Noir, en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile Nouvelle Aquitaine Sud le 29/06/2025 sous le numéro 37 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 511 en date du 29/06/2025

Comité d'Organisation :

- **Organisateur administratif**

Nom : **ASA des 4 COULEURS PERIGORD (10/15)** - 41 Rue du Barry – 24290 MONTIGNAC - LASCAUX.

Président : **Jean-Pierre TEYSSIER** – Tél. **06 07 96 67 87**.

- **Organisateur technique**

Nom : **SARLAT SPORT AUTO** – 345 Chemin de Rivaux – 24200 SARLAT LA CANEDA.

Président : **Michel DOUNIES** – Tél. **06 81 37 52 77** - Licence n° : 163508.

Membres : **René DI RENZONE** – **Patrice DELPECH** – **Eric RAYNAL** – **Philippe LABROUE**

Secrétariat du Rallye : **Eric RAYNAL** - Adresse : 1459 route de Thonac – 24290 MONTIGNAC - LASCAUX. Téléphone : 06 01 00 10 05 Mail : eric.raynal@live.fr

Permanence du Rallye : **SALLE DE LA POSTE** – 8 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Date & horaire : Samedi 11 Octobre 2025 de 08h30 à 20h00 et Dimanche 12 Octobre 2025 de 07h30 à 17h30.

Les organisateurs s'engagent à respecter l'ensemble de la réglementation applicable à l'événement prévu et notamment le titre 1^{er} des prescriptions générales édictées par la FFSA.

1.1P. OFFICIELS

Identiques au Rallye Régional support

Directeur de Course :

M. DESMOULINS Roger.....Licence n° 4799

Commissaire Technique responsable VHC :

M. LARQUEY Serge.....Licence n° 8454

1.2P. ELIGIBILITE

Le 3^e Rallye régional VHC Vallée de l'Homme Périgord Noir compte pour :

- la Coupe de France des Rallyes VHC 2026 (coef.2)
- le Championnat des rallyes VHC de la Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud.
- le Challenge des commissaires Ligue Régionale du sport automobile de Nouvelle Aquitaine Sud.

1.3P. VERIFICATIONS

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 28^e Rallye régional Vallée de l'Homme Périgord Noir rallye doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement, disponible sur le site internet « www.sarlat-sport-auto.fr » (rubrique Pilotes/Copilotes), dûment complétée, avant le 04 octobre 2025 à l'adresse suivante :

SARLAT SPORT AUTO chez M. Patrice DELPECH - 345 Chemin de Rivaux – 24200 SARLAT -LA CANEDA

Ou par Mail sur : patricedelpech@wanadoo.fr - Tél. 06.81.88.19.96.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **10** voitures maximum. Nombre pouvant évoluer en fonction du nombre total d'engagés limité à 100 voitures pour les 2 rallyes (Modernes et VHC).

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- Avec la publicité facultative des organisateurs : 220 €
- Sans la publicité facultative des organisateurs : 440 € (220 x 2)
- **Remise de 20 € pour chaque membre adhérent à l'ASA des 4 COULEURS PERIGORD (1015)**
(Soit 40 € de remise pour un équipage complet ASA des 4 Couleurs Périgord)

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement. Chèque libellé à l'ordre du SARLAT SPORT AUTO (encaissé après l'épreuve).

La demande d'engagement sera également accompagnée des copies de licence et permis de conduire, ainsi que de la « *fiche de reconnaissances* » (disponible sur www.sarlat-sport-auto.fr).

3.3. ORDRE DE DEPART

3.3.1P. VHC puis Modernes.

Le départ du rallye sera donné dans l'ordre des numéros de compétition, le plus petit partant en tête.

3.3.2P L'ordre de départ de la 2e section pourra se faire dans l'ordre du classement de l'ES 1 « Bel-Air / Marquay » pénalités non comprises, si les conditions de course le permettent.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

4.1P. VOITURES AUTORISEES

Sont autorisées les voitures à définition routière, des Annexes K et J en vigueur, homologuées FIA/FFSA, pour les périodes E, F, G1, G2, H1 H2, HR, I, IR, J1 et J2 (de 1947 à 1990) ainsi que les voitures du Groupe Classic de compétition de 1977 à 1990 en possession d'un passeport technique 3 volets délivré par un Commissaire Technique qualifié (classement séparé).

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 5P. IDENTIFICATION DES VOITURES ET PUBLICITE

5.1P IDENTIFICATION DES VOITURES

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

5.2P PUBLICITE

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Conforme au règlement particulier du Rallye Régional support

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme aux Prescriptions Générales FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et aux règles spécifiques rallye VHC.

A l'issue du Rallye il sera établi :

- Un classement général toutes périodes confondues (hors Classic).
- Un classement général pour les périodes E à I.
- Un classement général pour la période J.
- Un classement général pour le Groupe Rallye Classic de compétition (1977-1990).

ARTICLE 10P. PRIX

Conforme au règlement standard FFSA des rallyes VHC.

Remise des prix : Dimanche 12 Octobre 2025 à partir de 17h00. Lieu : LA HALLE PAYSANNE – 2 avenue de la Préhistoire – 24620 LES EYZIES.

Des coupes récompenseront les trois premiers au scratch.

Tous les équipages recevront un lot.